

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

téléchargeable sur le site : www.extrapedestres.fr

Inscription : 10 €

Don : €

Chèque ☐ Espèces ☐

Nom, prénom :

En cas d'urgence, tél. personne à prévenir :

J'ai déjà un T. shirt rose donc, par souci d'écologie et d'économie,
je ne prends pas le T. shirt ☐

Taille T. shirt : S ☐ L ☐ XXL ☐

Fait à Le

Signature



CONTACT ORGANISATION

EXTRAPEDESTRES

Espace Clément Marot - Place Bessières - 46000 CAHORS

Tél. 06 74 82 73 77 - extrapedestres46@orange.fr

Site internet : <http://www.extrapedestres.fr>

Retrouvez nous également sur Facebook : Association Extrapedestres

Imp. : Duo Graphic - Cahors - 05 65 31 86 99 / Ne pas jeter sur la voie publique.

LA CADURCIENNE

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

À 10h
CAHORS
PLACE GAMBETTA



Exclusivement Féminine



MARCHE
& COURSE 6km



DÉPISTAGE
DES CANCERS
Centre de coordination
Occitanie

ORGANISÉE AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN

Inscriptions en ligne sur www.chrono-start.com ou par bulletin disponible sur www.extrapedestres.fr et à l'Office de Tourisme de Cahors

REGLEMENT

- 1 « La Cadurcienne » se déroulera le dimanche 11 octobre 2026. Le départ sera donné à 10h00, place François MITTERRAND à Cahors.
- 2 Cette course pédestre (6 km) est réservée aux féminines : coureuses et marcheuses sans limitation d'âge.
Messieurs, vous êtes sensibles à la cause, alors participez, en encourageant sur le parcours, en devenant bénévoles, en faisant un don.
Interdit aux : Chiens (même tenus en laisse), Bicyclettes, Trotinettes, Rollers, etc.
- 3 Modalités d'inscription : voir volet détachable.
- 4 Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues ou indépendantes de leur volonté les y contraignent.
- 5 En cas de non participation, pour quelque raison que ce soit, les candidates ne pourront pas prétendre au remboursement des droits d'engagement.
- 6 En cas d'annulation de l'épreuve la participation financière sera conservée et reversée à la ligue départementale contre le cancer.
- 7 Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols ou dégradations d'affaires personnelles sur le site.
- 8 Inscription et retrait des T-shirts le samedi 10 octobre de 9h00 à 17h00 à l'Espace Valentré ou sur le parvis de la mairie et le jour de l'épreuve de 8h00 à 9h30 à l'Espace Valentré.
- 9 Montant de l'inscription : 10 € (à régler à l'ordre de «Extrapédestres »).
- 10 Ravitaillement au Moulin de Coty et à l'arrivée, Espace Valentré.

• Les informations sur "La Cadurcienne" relevant de l'article 10 de la CEDH, les images de cet événement d'actualité pourront être publiées sans l'autorisation des participantes.

VOTRE PARTICIPATION OU VOTRE DON VIENDRONT SOUTENIR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscriptions individuelles, contact : 06 59 11 31 68 - 06 81 16 19 05

- Sur chrono-start : www.chrono-start.com (marcheuses et coureuses) jusqu'au vendredi 9 octobre / 20h00.
- Sur bulletin papier à l'office du tourisme place F. Mitterrand à Cahors, jusqu'au vendredi 9 octobre 17h00, ou à envoyer à : Extrapédestres, Espace Clément Marot, Place Bessières, 46000 Cahors avant le 6 octobre.
Païement : chèque uniquement, à l'ordre de "Extrapédestres"
Espèces possible le samedi et le dimanche.
- Le samedi 10 octobre, à l'Espace Valentré, ou sur le parvis de la Mairie de 9h à 16h.

Inscription des groupes : demander le fichier à remplir à l'adresse : tomjuf@wanadoo.fr et le lui renvoyer dûment complété avant le mercredi 30 septembre accompagné du règlement correspondant. Les T.Shirts ne pourront être retirés que si le règlement a été effectué.

Pour les pré-inscrites le retrait des T-shirts se fera exclusivement à l'espace Valentré le samedi 10 octobre de 9h00 à 17h00 ou le dimanche avant 9h30

IMPORTANT : PAS DE CHRONOMÉTRAGE

ASSURANCES :

Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance contractée auprès de la GMF. Contrat n° v0773221-007y

Chaque participante doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle dégageant l'association Extrapédestres de toute responsabilité en cas d'accident.

Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.